



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024

### Délibération n° 01

**Date de convocation**

13.09.2024

**Date d'affichage**

17.09.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. J. SAMINGO – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. B. ZAOUI – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH.

#### Absentes

Mme A. MEJIAS – Mme A. ADJELI.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL\_23SEP24\_\_1-DE



Madame Céline VIVIAN a été élue secrétaire de séance.

**Monsieur Eric ALAMAMY, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Afin de tenir compte des évolutions des organisations, des mobilités internes, des départs pour disponibilité, détachement, mutation, retraite, fin de contrat ou rupture conventionnelle, il est nécessaire de créer des postes, de modifier des postes et de supprimer des postes inoccupés.

**Au sein de la Direction des Ressources Humaines**, pour assurer la gestion administrative des formations à la suite de l'indisponibilité physique d'un agent pour une longue durée, il est proposé de créer un emploi de gestionnaire formation.

**Au sein de la Direction des Finances**, à la suite du départ de la précédente Directrice, il est proposé de créer un emploi de Directeur des Finances.

**Au sein de la Direction de la Restauration et de l'Entretien-Ménager**, à la suite d'un départ pour démission, pour mener à bien les projets amorcés et à venir, il est proposé de modifier l'intitulé du poste de l'actuelle Référente administrative de la Restauration en le faisant évoluer en un poste d'Adjointe à la Directrice de la Restauration et de l'Entretien-Ménager.

**Au sein de la Direction de la Communication**, à la suite de la réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'assistante de direction, il est proposé de procéder à sa nomination.

**Au sein du service des Formalités administratives**, pour assurer le remplacement d'un agent en disponibilité, il est proposé de recruter un agent en charge des affaires générales, de l'état civil et de l'accueil par voie de détachement de la mairie de Paris.

**Dans le cadre des avancements de grades 2024, il est proposé l'évolution des postes suivants :**

- 1 poste d'Agent d'exploitation de la voirie publique au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Menuisier au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe vers le grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes de Gardien des équipements sportifs au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe vers le grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Agent polyvalent de la restauration au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Agent d'entretien au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Agent de service restauration et entretien ménager au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Agent logistique au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Assistante d'accueil de la petite enfance au grade d'Adjoint technique vers le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjointe à la Directrice de la Communication au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe vers le grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Animateur au grade d'Adjoint d'animation vers le grade d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture au grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale vers le grade d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste de Responsable formation au grade de Rédacteur vers le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Directrice du Pôle Elus au grade de Rédacteur vers le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL\_23SEP24\_\_1-DE





VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL\_23SEP24\_\_1-DE



**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 23 septembre 2024

Le Maire  
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance  
Céline VIVIANT

Pour : 33  
Contre : -  
Abstentions : -